



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Stratégie de planification des actions de déconnexion - du projet ponctuel à la démarche globale

Illustrations sur plusieurs collectivités



Nancy-Tomblaine, 24/10/2025

Nicolas VENANDET, référent Eau et Nature en Ville et Village, Agence de l'eau Rhin-Meuse

06/11/25

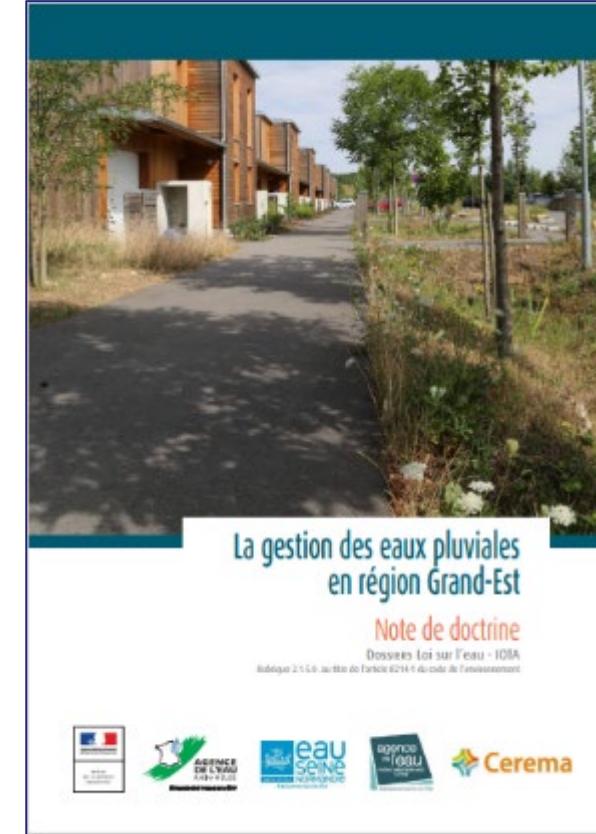
CADRE GÉNÉRAL



- + Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT)
- + Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



**Plan national GDEP
(2021)**



**Doctrine Grand Est
(2020)**

UNE STRATÉGIE D'AIDE AU CHANGEMENT POUR LE BASSIN, DU PROJET OPÉRATIONNEL À LA PLANIFICATION



- Désimperméabiliser
- Convaincre, démontrer
 - Créer des REX locaux
 - Sensibiliser les services
 - Intégrer aux études d'impact l'approche « coût global »

Projet ponctuel
(désimperméabilisation,
végétalisation,
renaturation)



- Capitaliser
- Elargir au BV urbain
 - Améliorer la connaissance des pratiques
 - Intégrer les études
 - Toucher les acteurs de l'aménagement

Démarche globale de réflexion et d'actions

(étude de déraccordement, schéma directeur de gestion des eaux pluviales, zonage pluvial, étude TVB, ZH...jusqu'à l'intégration au document d'urbanisme en vigueur) sur le patrimoine public et privé



- Systématiser
- Documents d'urbanisme
 - Règlements, chartes, programmes envi.
 - Zonage pluvial
 - Plans de gestion

Systématisation des « bonnes pratiques »

Nouvelle condition d'aide au 12^{ème} programme pour l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Etape 1 : Initier des projets ponctuels démonstratifs sur tout le territoire, tout type de sols et différents montages



Schiltigheim (67) Source : AER

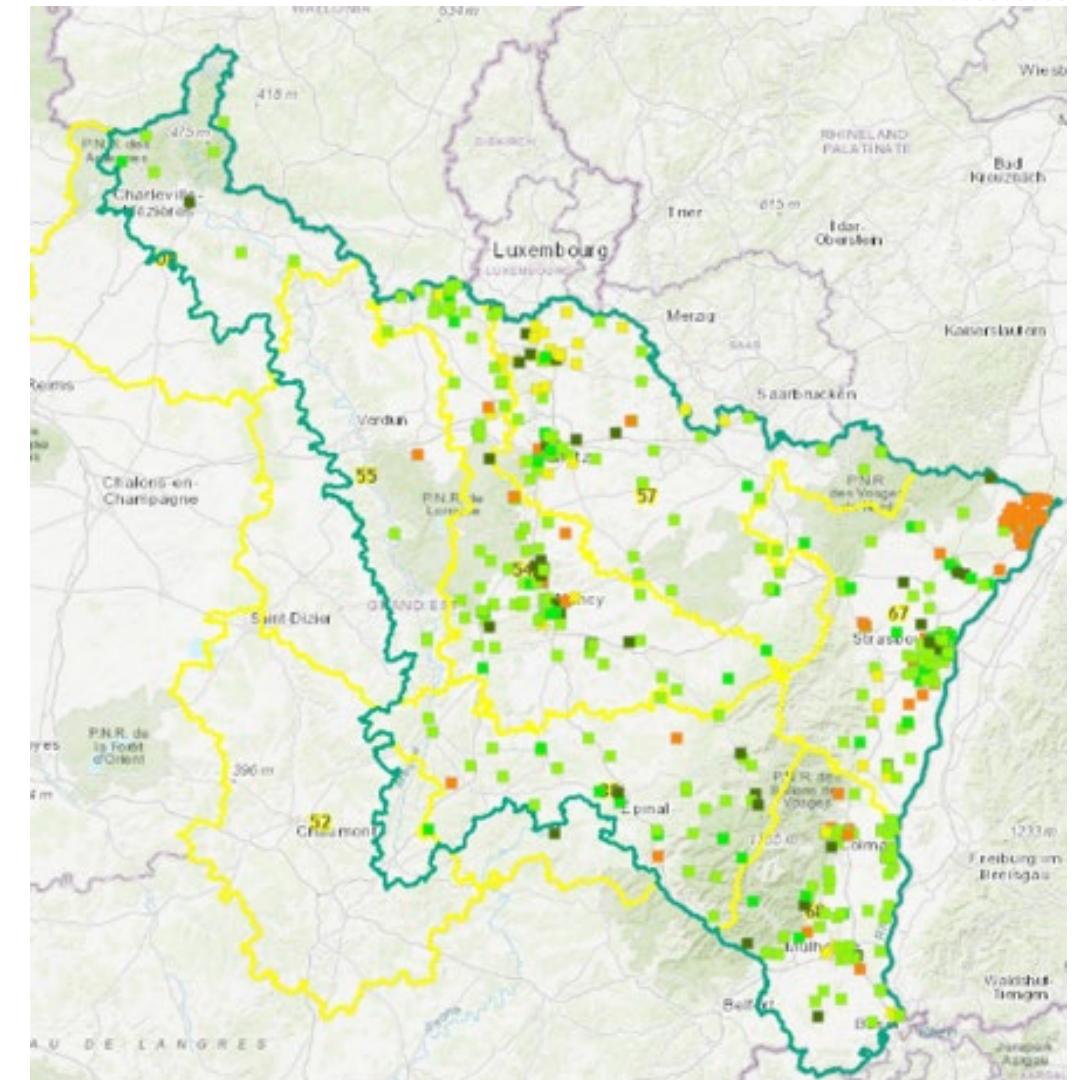
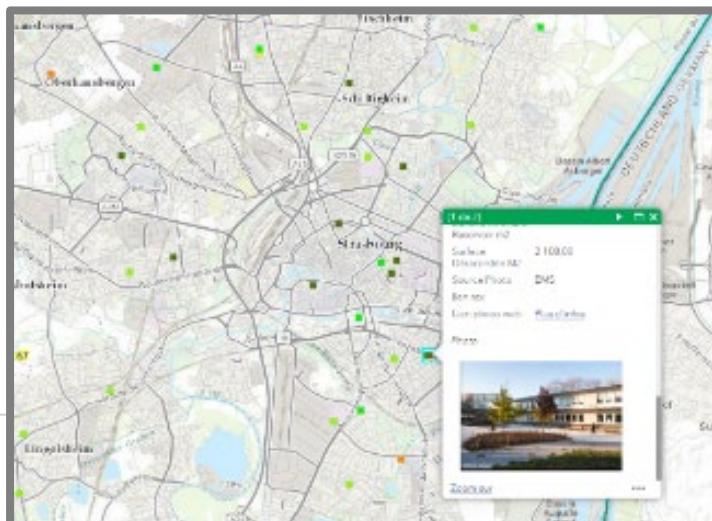


Laxou(54) Source : AERM



Nancy (54) Source : AFRM

Observatoire Rhin-Meuse
500 références depuis 2021



Faire de l'eau de pluie et de la nature un atout dans la conception urbaine

- Changer les pratiques
 - Inverser la charge de la preuve, sensibiliser
 - Valoriser les économies et les services rendus
-
- Besoin d'une ingénierie spécialisée
 - Besoin d'activer la sphère privée (70-80% de l'aire urbaine)



Source : Strasbourg, parc Bon Pasteur,
Thierry Muller Paysage



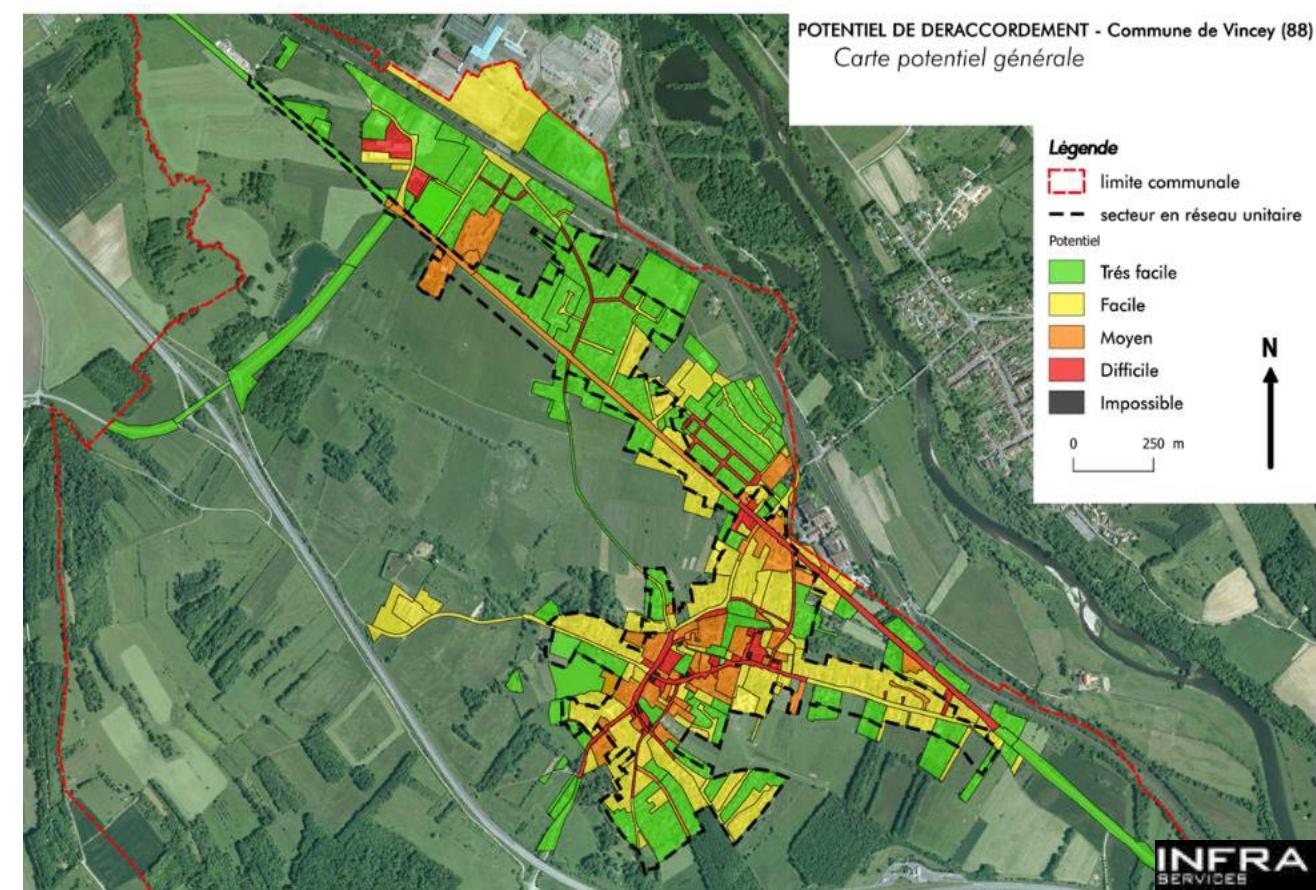
Etape 2 : Etudier les potentialités à l'échelle d'un bassin versant ou d'un système d'assainissement

Démarche globale et conformité du système d'assainissement
Thématique « Eau et Nature en Ville et Village »

La condition étude du potentiel de déraccordement, depuis 2019, pour toute aide AERM à un projet curatif

Lier petit cycle et grand cycle

REX Vincey en 2018 et plan d'actions mixte



Des démarches globales à l'échelle d'un patrimoine



Exemple d'Epinal Habitat (88)



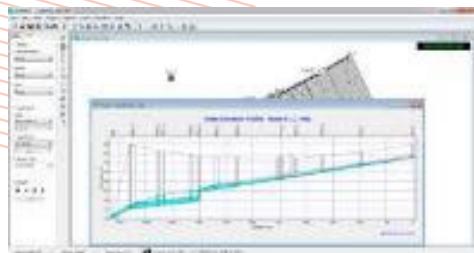
Etude sur l'ensemble du patrimoine de l'OPH (2019)

1^{ère} étude nationale de déraccordement à l'échelle du patrimoine d'un bailleur

Démarche globale et conformité du système d'assainissement

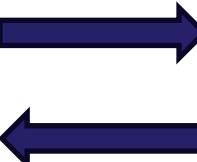
La méthodologie portée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Lier petit cycle et grand cycle : levier de la conformité assainissement et intégration concrète au plan d'actions

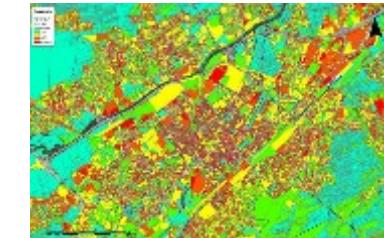


Niveaux de pluie retenus
Scénarios DERU, DCE =
cf méthode Rhin-Meuse 1997

SDGEP
(Schéma Directeur de gestion des EP)



Etude du potentiel de déraccordement



A la parcelle
Chiffrés et différenciés

Plan d'actions temps de pluie



Hiérarchisé
Chiffré
Validé par les services de l'Etat



PLU(i), TVB,
diagnostic ZH

Règlement pluvial

Zonage pluvial

Gestion à la parcelle ET axes d'écoulement (risque)
Autorisations d'Urbanisme
Soumis à enquête publique
Opposable au tiers

La planification à l'échelle de l'aire urbaine

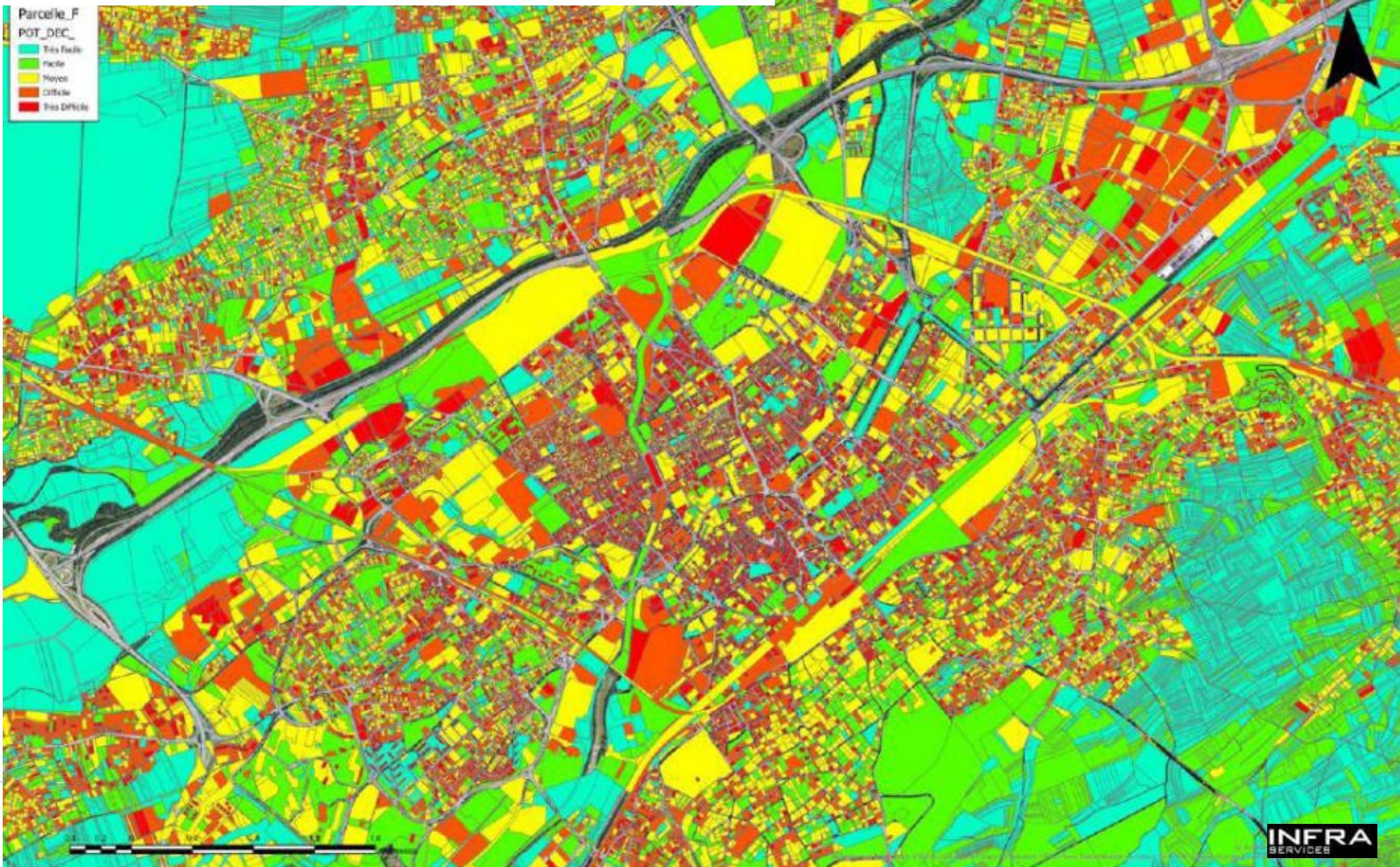
Les études du potentiel de déconnexion des eaux pluviales

Etude à l'échelle
de l'agglomération
mulhousienne (68)

Prescriptions à la
parcelle / ADS

Condition d'aide aux
travaux
d'assainissement
depuis 2019 pour
l'AERM

= levier pour
décloisonner les
approches réseaux et
urbanisme



Nécessité d'activer les entreprises privées des aires urbaines : comment ?

Cas du partenariat avec les bailleurs sociaux

Des actions variées déjà engagées par l'Agence de l'eau (AAP, aides aux projets, bailleurs...) en zone urbaine ou rurale

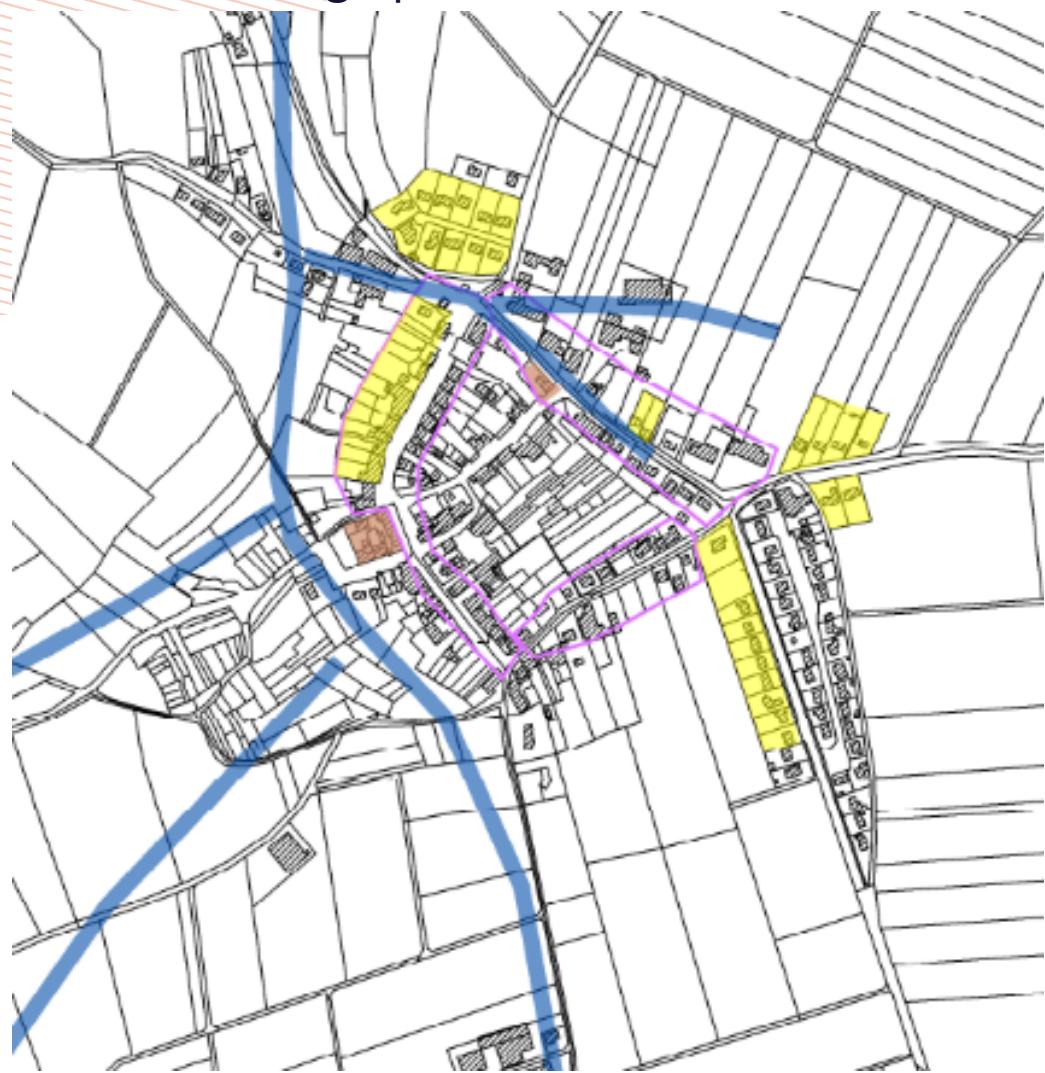


Démarche portée par les instances :
Commission Gestion de l'eau et Urbanisme
(intégrant l'Union Régional Hlm Grand Est)



Etape 3 : Intégrer les règles aux documents d'urbanisme, zonage pluvial, règlements

Le Zonage pluvial



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE L'AGGLOMERATION DE LONGWY



ZONAGE PLUVIAL

Commune de Chenières

- Axes de naissance à conserver pour la gestion des eaux pluviales
- Gestion à la parcelle à favoriser en particulier dans l'instruction de permis de construire
- Secteurs où la déconnection des toitures est à envisager dès que possible (soit même d'une perméabilité du sol suffisante)
- Secteurs où la infiltration de l'espace public est à étudier en priorité
- Espaces verts à valoriser pour stocker et infiltrer les eaux pluviales
- Zones potentiellement concernées par une gestion des eaux pluviales dans un espace vert à l'échelle
- Etablissements publics dont les eaux pluviales doivent être gérées in situ dès que possible
- Zones où une gestion à la parcelle avec déconnection du réseau est à encourager
- Aires de stationnement à aménager afin de gérer les eaux pluviales in situ dès que possible

DOSSIER : SR DATE : Décembre 2015

VERIFIÉ : DP ECHELLE : 1/5 000



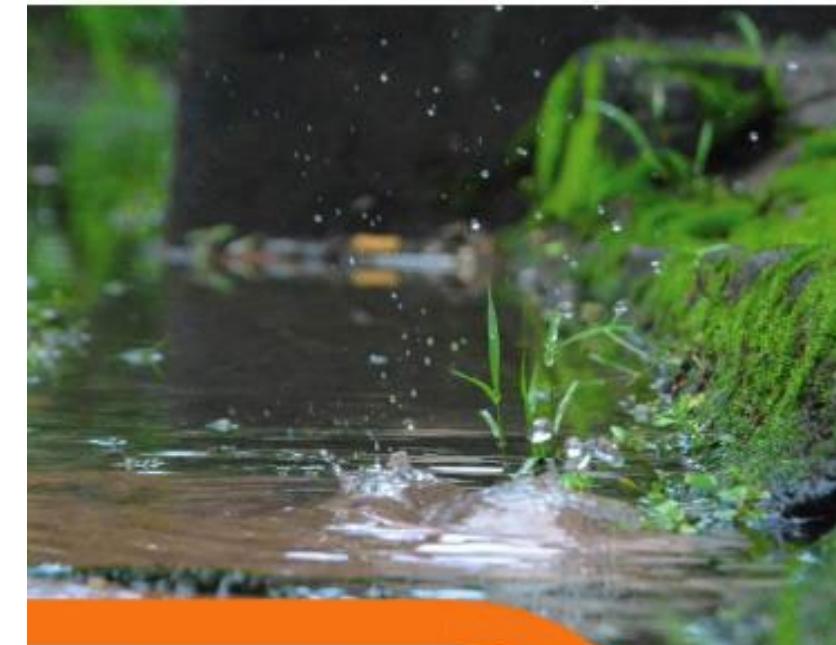
53 rue de Turbigo 75003 Paris
T. +33 (0)1 53 03 02 05
www.sephia.com/si.pdf

Collection | Références



Zonage pluvial

De son élaboration à sa mise en œuvre



Etape 3 : Intégrer les règles aux documents d'urbanisme, zonage pluvial, règlements

Le PLU(i), le règlement ou les OAP pour la gestion des eaux pluviales et de ruissellement

ORIENTATIONS ET BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Ce que fait la collectivité

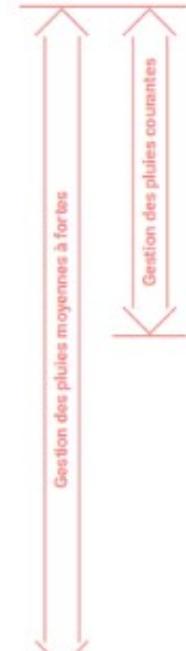
À travers son engagement de « territoire Eau-responsable », Grand Chambéry et les communes du territoire agissent pour participer à cette désimperméabilisation et une gestion intégrée des eaux pluviales.

Exemple sur la commune de La Motte-Servolex, à l'occasion du réaménagement du parking de la place Million et ses abords, 1 680 m² de bitume ont été remplacés par un revêtement perméable et des noues paysagers ont été mises en place pour gérer les eaux de pluie.



Pour que chaque projet prenne en compte le plus en amont possible le respect du cycle de l'eau

Si les éléments naturels sont difficilement maîtrisables, chacun peut anticiper l'impact des précipitations à un niveau individuel, et agir en conséquence. Les principes de base à respecter sont de :



1 – Limiter l'imperméabilisation

Maintenir autant que possible des espaces en pleine terre, et recourir à des revêtements végétalisés ou poreux qui facilitent l'infiltration diffuse des eaux pluviales et évitent la production des ruissellements pour les pluies courantes.

Exemple de dispositifs : parking en enrobé poreux, cheminement en gravier, toiture végétalisée...

Pour aller plus loin, dans les projets de rénovation l'enjeu est de déconnecter les eaux de pluie qui vont aujourd'hui au réseau pour les gérer sur place et de désimperméabiliser au maximum pour diminuer les surfaces étanches de voirie et parking et permettre à l'eau de s'infiltrer sur des plus grandes surfaces.

2 – Favoriser l'infiltration

Privilégier les techniques permettant l'infiltration superficielle des eaux pluviales (fossés, noues, tranchées drainantes, espaces verts en creux, jardins de pluie et puits d'infiltration) et les considérer comme des solutions contribuant aussi à la qualité des aménagements paysagers, à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

3 – Organiser la rétention

Sur certains terrains, les caractéristiques des sols ne permettent pas cette infiltration. Il faut par ailleurs organiser une rétention pour compenser les surfaces in fine imperméabilisées. Les fossés, noues et tranchées de rétention – ouvrages à ciel ouvert - permettent d'organiser de manière simple ce stockage avant rejet à débit limité vers un ruisseau ou, à défaut, vers le réseau d'assainissement collectif si celui-ci est autorisé. Des dispositifs plus complexes existent lorsque le terrain ne permet pas ces aménagements paysagers : stockage sur toiture, dans des citernes, dans des bassins de rétention ou des collecteurs surdimensionnés...

D'une manière générale, toutes les solutions évoquées ici sont simples, efficaces et durables (avec facilité d'entretien), si elles sont adaptées au contexte et si toutes les précautions nécessaires sont prises aux phases de conception, de réalisation et d'exploitation. Les guides techniques et pédagogiques apportent toutes les précisions nécessaires sur ces conditions de réussite.

Ces solutions de gestion des pluies courantes sont complémentaires des solutions de gestion des pluies moyennes à fortes.

OAP Thématique Ex du PLUi du Grand Chambéry

Illustration : REX de COLMAR AGGLOMERATION

473 km de réseau
d'assainissement

84% en unitaire

Taux de
déversement :

5 - 12 % en volume
(seuil à 5%)



- ✓ Réseau d'assainissement essentiellement unitaire
- ✓ Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales en cours depuis fin 2020
- ✓ Autosurveillance des réseaux → Taux de déversement par temps de pluie trop élevé (cf DERU)
- ✓ Coût élevé des techniques « traditionnelles » d'infiltration
- ✓ Gestion à la parcelle des eaux pluviales (EP) demandée pour tous les nouveaux projets d'aménagement depuis 2006 (lotissement, PC...)

Illustration : REX de COLMAR AGGLOMERATION – Méthodologie



Face aux enjeux et objectifs réglementaires mis en évidence :



Impact la conformité réglementaire



Degrade le milieu naturel

- Incrire le déraccordement des eaux pluviales comme premier levier d'actions pour réduire les déversements
 - Pas juste les opportunités mais aussi en actions à engager spécifiquement
 - Définir un objectif de surface à déraccorder annuel réaliste et les moyens nécessaires
 - Définir un programme ambitieux (basé sur le potentiel de déraccordement et les BV prioritaires identifiés)
- Compléter ces actions par des travaux curatifs (bassins d'orage, travaux de renforcement...)
- Définir un programme d'actions préventives et curatives cohérent



Illustration : REX de COLMAR AGGLOMERATION – Méthodologie



Réalisation de plusieurs simulations pour identifier le scénario optimal de programme de travaux mixte et ainsi les bassins versants les plus impactant sur les déversements

Légende

- BVS_
- Très Facile
- Facile
- Moyen
- Difficile
- Très Difficile

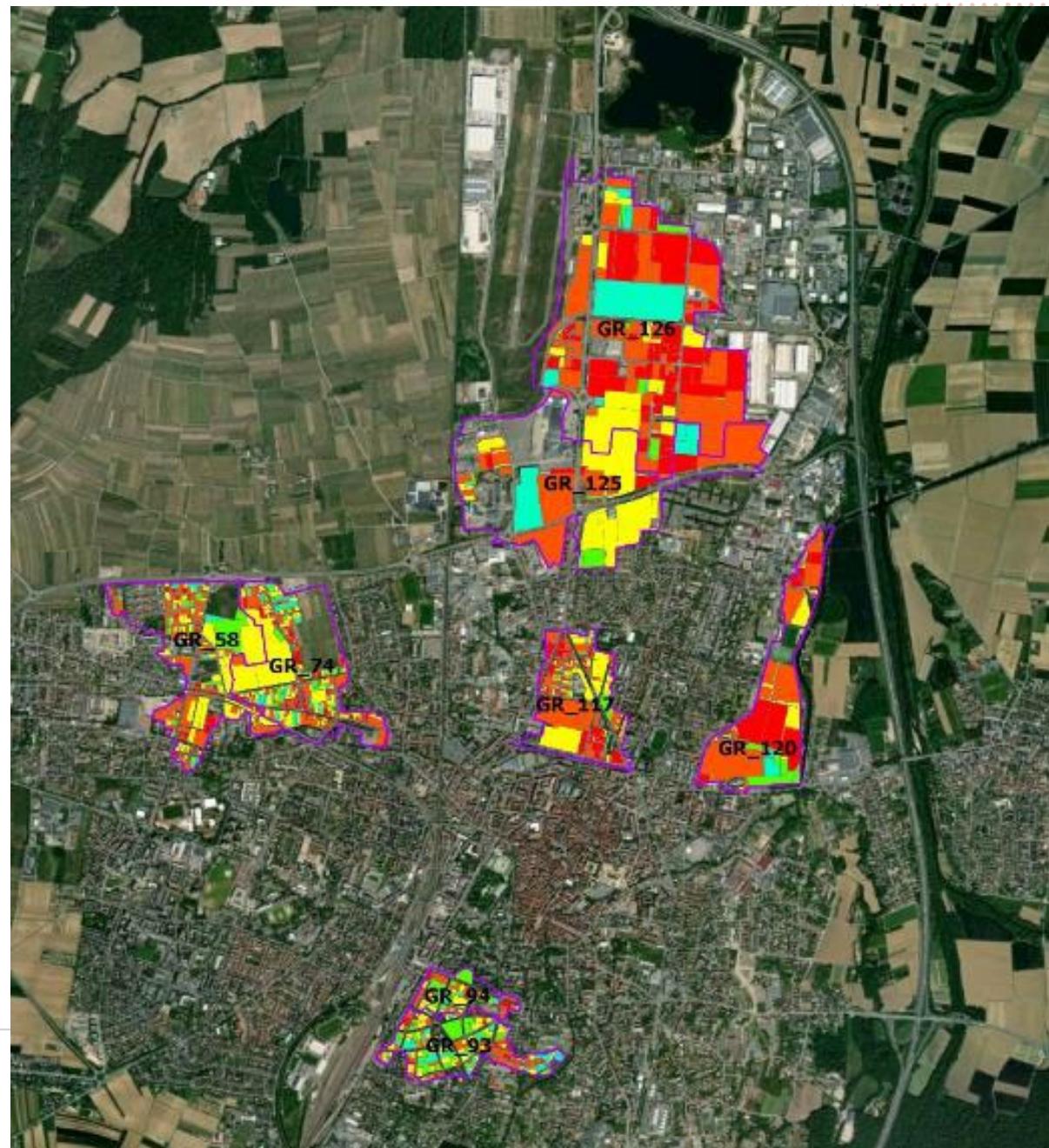
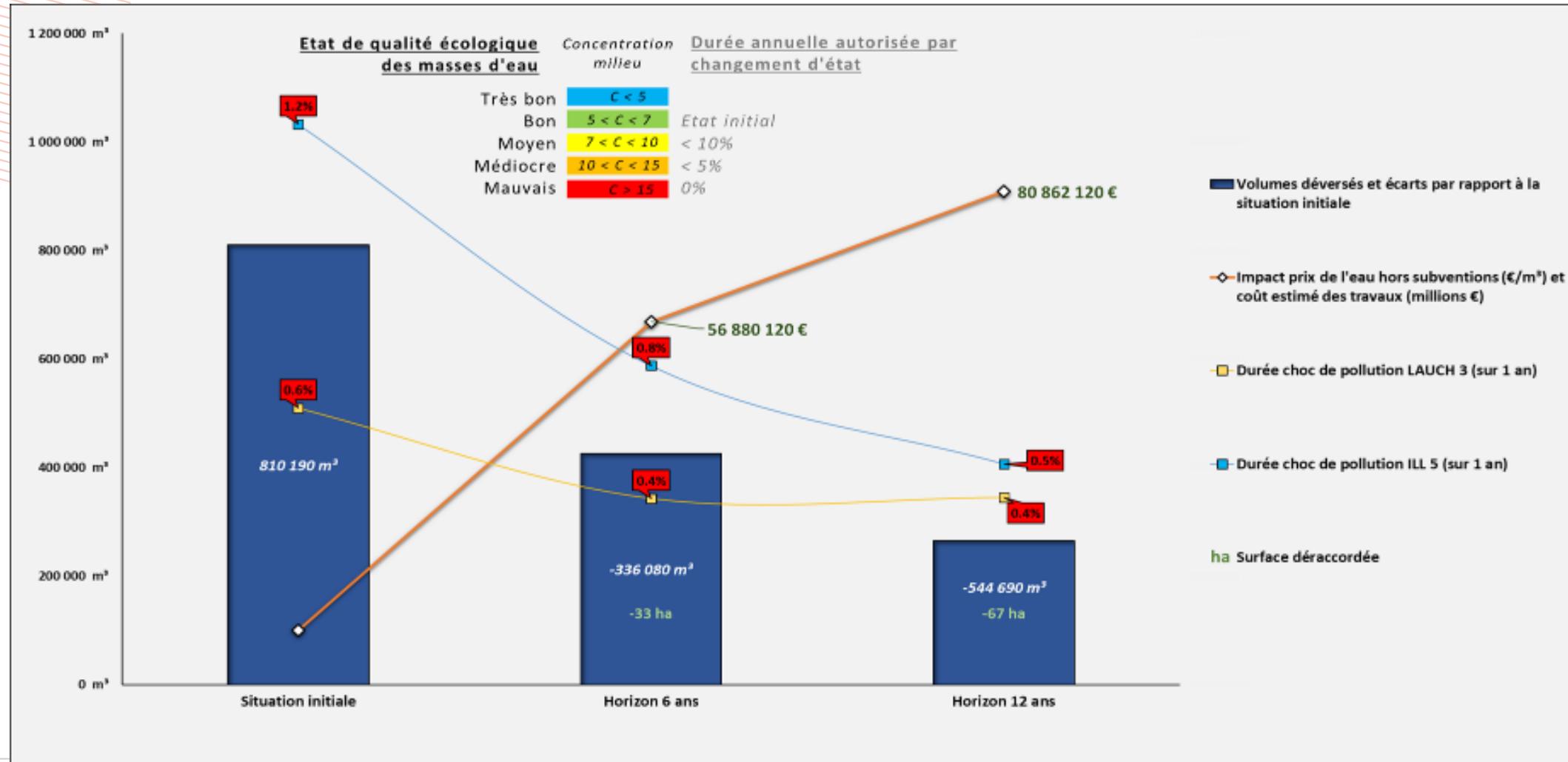


Illustration : REX de COLMAR AGGLOMERATION – Méthodologie



- ✓ Conclusion : La gestion préventive coûte moins cher (donc à privilégier au maximum) mais non réalisable en entier dans le cas de CA dans un plan d'actions décennal...

Pour aller plus loin

REX de l'agglomération messine

Historique de la démarche et émergence du plan pluie

2015
1^{er} zonage
pluvial + Appel
à projet AERM

2016-2020
Emergence de
projets en GIEP

2021
Signature du
premier Contrat
de Territoire Eau
et Climat (CTEC)

2022
Etude d'élaboration
d'un schéma directeur
de gestion des eaux
pluviales

ZAC du Sansonnet, ,
Coteaux de la Seille,
Lotissement Les Vignes (Marly)
Quartier Lizé (MontignyLM)
ZAC de la Passerelle (Jury)

La transversalité au cœur de la démarche

Animation

- Sensibilisation grand public
- Sensibilisation des services internes



Exemple d'application et dimensionnement



1 Je prends connaissance de la réglementation

CONSULTER LE ZONAGE PLUVIAL SUR LE SITE INTERNET DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

- Consulter la cartographie pour localiser son projet et identifier la (ou les) zone(s) dans laquelle il se situe
- Consulter le règlement pour prendre connaissance des règles qui s'appliquent sur tout le territoire de l'Eurométropole de Metz et celles qui s'appliquent spécifiquement dans la zone du projet
- Vérifier si le projet est concerné par d'autres réglementations supérieures (PPR mouvement de terrain, périmètre de protection de captage d'eau potable...) et en déterminer les conséquences sur la gestion des eaux pluviales du projet.

Vous avez un projet de construction ?

> Extension, véranda, piscine, maison individuelle etc.

Dès lors qu'un projet est soumis à une demande d'urbanisme, les eaux pluviales doivent être gérées sur la parcelle, par infiltration.

Une **cartographie** du territoire a été créée, vous permettant de connaître les prescriptions techniques relatives à la zone de votre projet :

Zonage pluvial

Rechercher une adresse ou un lieu

Identifier la zone dans laquelle se trouve votre projet :

1) Cliquez sur "Rechercher une adresse ou un lieu" dans la barre de recherche.
2) Saisissez votre adresse

La zone et les prescriptions qui en découlent vont apparaître.

Dans le cas où l'emprise du projet se situerait sur deux zones ou plus, ce sont les prescriptions de la zone où sera implanté chaque aménagement de gestion des eaux pluviales qui s'appliqueront.

La commune de Roncourt n'est pas soumise à une application obligatoire du zonage pluvial, mais fortement recommandée.

En cas de doute sur l'interprétation des prescriptions, il est nécessaire de prendre contact avec le Pôle Cycle de l'Eau dès l'amont de la conception du projet : planpluie@eurometropolemetz.eu

© SIG Eurométropole de Metz - DS1

Powered by Esri

- L'ensemble de ces prescriptions et les règles de mise en place de l'infiltration, sont également détaillées dans [le règlement du Plan Pluie](#).
- Un [guide pratique](#) a également été réalisé afin de vous accompagner à travers les différentes étapes à suivre.

Pour aller plus loin



WEBINAIRE #10

3 OCTOBRE 2025

PLAN PLUIE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



Webinaire 10 - Plan Pluie de l'Eurométropole de Metz



Agence de l'eau Rhin-Meuse

553 abonnés

S'abonner



Merci pour votre attention



Source : Strasbourg, parc Bon Pasteur,



Titre Chapitre (modèle simple)

Titre Chapitre (modèle avec sommaire)

Sous-titre 1

Sous-titre 2

Sous-titre 3

Sous-titre 4

Titre Chapitre (modèle avec sommaire)

Sous-titre 1

Sous-titre 2

Sous-titre 3

Sous-titre 4

TITRE - DIAPO AVEC TEXTE ET PHOTO

PHOTO

PHOTO

Contenu

Et quoniam inedia gravi
adlictabantur, locum petivere
Paleas nomine, vergentem in mare,
valido muro firmatum, ubi
conduntur nunc usque commeatus
distribui militibus omne latus
Isauriae defendantibus adsueti.
circumstetere igitur hoc
munitionum per triduum et
trinoctium et cum neque adclivitas
ipsa sine discrimine adiri letali, nec
cuniculis quicquam geri posset, nec
procederet ullum obsidionale
commentum, maesti excedunt
postrema vi subigente maiora
viribus adgressuri.

TITRE - DIAPO AVEC TEXTE ET PHOTO

Contenu

Et quoniam inedia gravi afflictabantur,
locum petivere Paleas nomine,
vergentem in mare, valido muro
firmatum, ubi conduntur nunc usque
commeatus distribui militibus omne
latus Isauriae defendantibus adsueti.
circumstetere igitur hoc munimentum
per triduum et trinoctium et cum neque
adclivitas ipsa sine discrimine adiri letali,
nec cuniculis quicquam geri posset, nec
procederet ullum obsidionale
commentum, maesti excedunt postrema
vi subigente maiora viribus adgressuri.

PHOTO

TITRE - DIAPO AVEC PHOTO

PHOTO

PHOTO

PHOTO

TITRE - DIAPO AVEC VERBATIM

“

*Et quoniam inedia gravi adflictabantur,
locum petivere Paleas nomine, vergentem in
mare, valido muro firmatum, ubi conduntur
nunc usque commeatus distribui militibus
omne latus Isauriae defendantibus adsueti.
circumstetere igitur hoc munimentum per
triduum et ullum obsidionale commentum,
maesti excedunt postrema vi subigente
maiora viribus adgressuri. »*

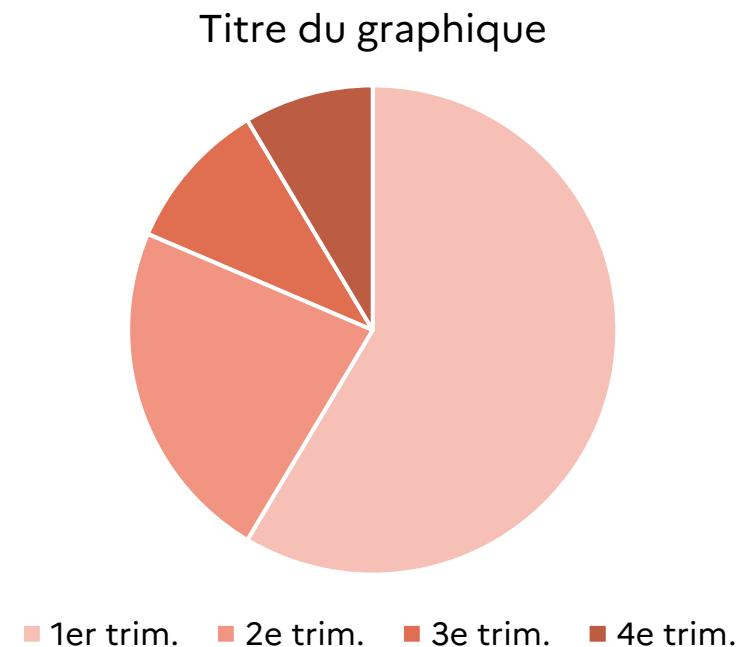
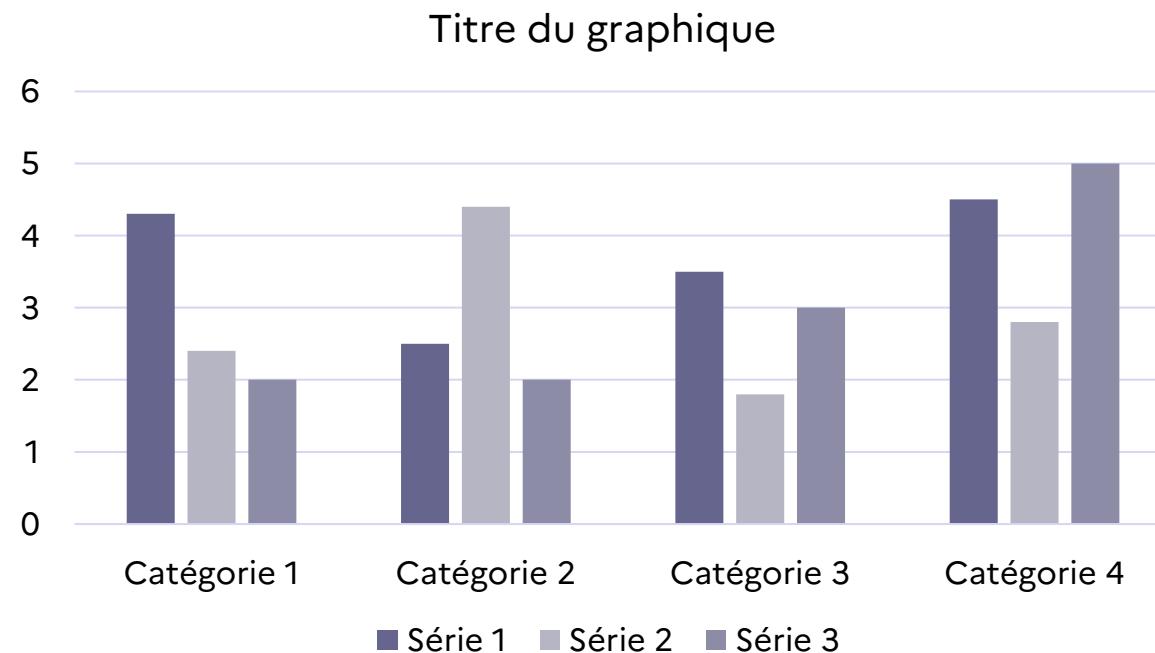
Prénom NOM
Fonction / Organisme

PHOTO

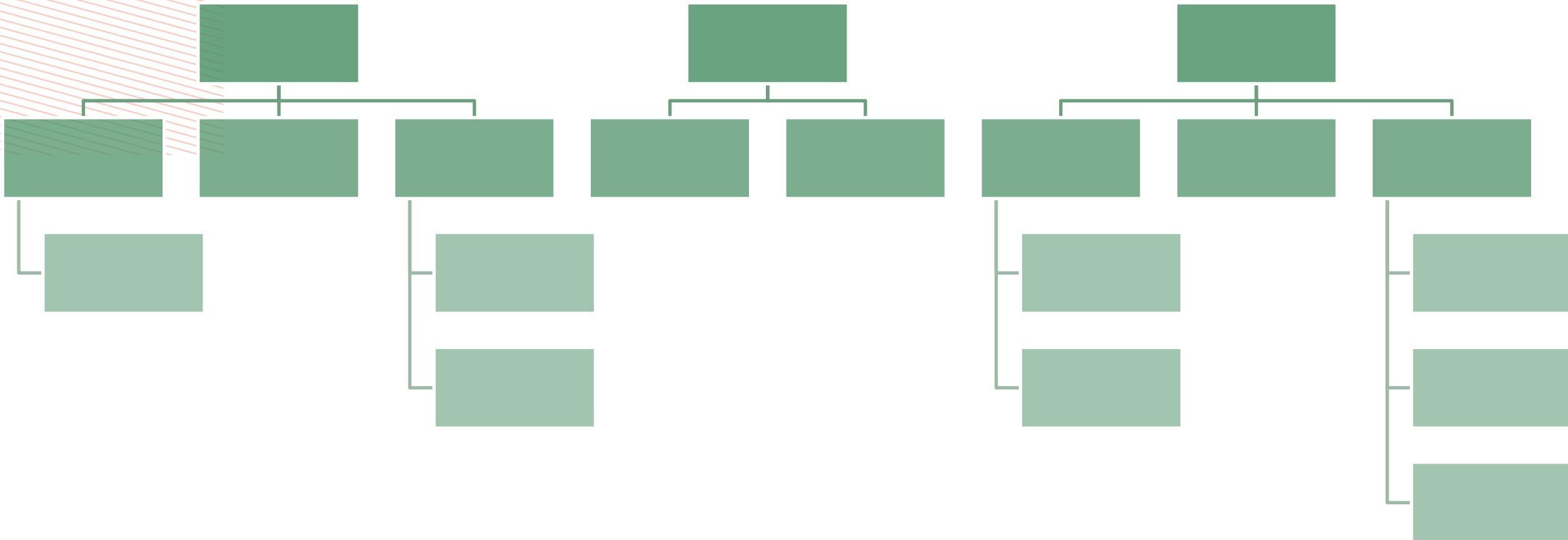
TITRE - DIAPO AVEC TEXTE ET GRAPHIQUES

Contenu

Et quoniam inedia gravi afflictabantur, locum petivere Paleas nomine, vergentem in mare, valido muro firmatum, ubi conduntur nunc usque et cum neque adclivitas ipsa sine discriminē adiri letali, nec cuniculis quicquam geri posset, nec procederet ullum obsidionale commentum, maesti excedunt postrema vi subigente maiora viribus adgressuri.



TITRE - DIAPO AVEC ORGANIGRAMME



TITRE - DIAPO AVEC TEXTE ET TABLEAU

Contenu

Et quoniam inedia gravi adflictabantur, locum petivere Paleas nomine, vergentem in mare, valido muro firmatum, ubi condunomne latus Isauriae defendantibus adsueti. circumstetere igitur hoc munimentum per triduum et trinoctium et cum neque adclivitas ipsa sine discrimine adiri letali, nec cuniculis quicquam geri posset, nec procederet ullum obsidionale commentum, maesti excedunt postrema vi subigente maiora viribus adgressuri.

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
Ligne 1					
Ligne 2					
Ligne 3					
Ligne 4					
Ligne 5					
Ligne 6					

TITRE - DIAPO AVEC TEXTE

Contenu en plusieurs colonnes

Inter haec Orfitus praefecti potestate regebat urbem aeternam ultra modum delatae dignitatis sese efferens insolenter, vir quidem prudens et forensium negotiorum oppido gnarus, sed splendore liberalium doctrinarum minus quam nobilem decuerat institutus, quo administrante seditiones sunt concitatae graves ob inopiam vini: huius avidis usibus vulgus intentum ad motus asperos excitatur et crebros.

- Saraceni tamen nec amici nobis umquam nec hostes
- Saepissime igitur mihi de amicitia cogitanti
- Ex his quidam aeternitati se commendari posse per
- Ex turba vero imae sortis et paupertinae in
- Paphius quin etiam et Cornelius senatores, ambo

Horum adventum praedocti speculationibus fidis rectores militum tessera data sollemini armatos omnes celeri eduxere procursu et agiliter praeterito Calycadni fluminis ponte, cuius undarum magnitudo murorum adluit turres, in speciem locavere pugnandi. neque tamen exiluit quisquam nec permissus est congredi. formidabatur enim flagrans vesania manus et superior numero et ruitura sine respectu salutis in ferrum.

Accedebant enim eius asperitati, ubi inminuta vel laesa amplitudo imperii dicebatur, et iracundae suspicionum quantitati proximorum cruentae blanditiae exaggerantium incidentia et dolere inpendio simulantium, si principis periclitetur vita, a cuius salute velut filo pendere statum orbis terrarum fictis vocibus exclamabant.